

## Compte rendu de Conseil municipal Séance du 13 mai 2022

**Président de séance :** Monsieur Olivier MAGUET.

**Présents :** Monsieur Olivier MAGUET, Maire.

Madame Annick IENZER, Monsieur Joël BOISSIÈRE, Madame Anne COLLINOT, adjoints.  
Monsieur Jean-Jacques DEBIEVE, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Thomas HOURLIER, Madame Michèle MATHIEU, Madame Catherine PÉCHERY, Monsieur Jacky PÉCHERY, Madame Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA, conseillers.

**Représentés :** Monsieur Richard DETHYRE représenté par Monsieur Olivier MAGUET.

**Absents excusés :** Madame Adeline BEAUFUMÉ, Madame Emilie KONNERT, Madame Barbara LOUCHART.

Secrétaire de la séance : Annick IENZER

**La séance débute à 19h00**

### 1. Foncier, infrastructures, réseaux et équipements

#### Plan de coupe 2023 pour la forêt communale

L'agente patrimoniale de l'ONF qui suit la forêt communale de Châtel-Censoir a proposé son plan de coupe pour l'année prochaine, plan qui a été étudié par le Maire ainsi que Thomas Hourlier et Paul Bression au titre de leur fonction de garants des bois. Il est rappelé que les plans de coupe pour la forêt communale ne proposent que des coupes en futaie irrégulière, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune coupe rase. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition, à savoir : martelage des parcelles 26 (8,18 ha) et 28 (7,76 ha) en coupe de futaie jardinée, vente des grumes, vente des pins de la parcelle 26 et vente des petits bois et des houppiers. Un prochain conseil municipal délibèrera sur la création d'ilots de sénescence, c'est-à-dire de zones volontairement abandonnées à une évolution spontanée de la nature

Le Conseil a aussi complété la liste des garants des bois suite à la démission de Paul Bain. Michèle Mathieu a été désignée à l'unanimité pour occuper cette fonction aux côtés de Paul Bression et Thomas Hourlier. Pour mémoire, les garants des bois sont chargés de suivre la bonne exécution des travaux dans la forêt communale et le respect de la réglementation, notamment en matière d'affouages.

#### Accès à la voirie de la halte nautique

Au retour d'un temps de travail d'une équipe d'élues avec le régisseur de la halte nautique, le Conseil a débattu de la question de l'accès de la zone portuaire aux véhicules motorisés (circulation qui pose parfois des problèmes dans l'usage de la voirie et le stationnement) et a décidé d'installer une chaîne à l'entrée du port.

### 2. Tarifs, participations, redevances et frais divers

Le Conseil municipal a complété les tarifs du camping et de la halte nautique, avec l'adoption :

- d'un tarif garage mort au mois pour le camping, d'un montant de 40 euros
- d'une grille de tarifs pour les bateaux en stationnements longue durée avec habitation :

Dimensions du bateau	Semaine	Mois	Année	Hivernage (*)
Inférieur à 8 mètres	39 €	135 €	1 450 €	600 €
[8 mètres – 10 mètres[	49 €	155 €	1 630 €	675 €
[10 mètres – 12 mètres[	59 €	170 €	1 855 €	770 €
[12 mètres – 14 mètres[	69 €	190 €	1 980 €	820 €

[14 mètres – 16 mètres[	79 €	210 €	2 230 €	925 €
[16 mètres – 25 mètres[	99 €	240 €	2 480 €	1 050 €
25 mètres et plus	169 €	360 €	3 330 €	1 400 €

### 3. Budget

La facture de maintenance préventive de l'éclairage public récemment reçue est d'un montant supérieur de 100 euros à ce qui avait été budgété. Une décision modificative du budget principal en section investissement est nécessaire pour régler cette facture sans modifier l'équilibre général du budget (100 euros sont prélevés du compte 2128 pour être affectés au compte 2041582).

Toujours en lien avec le budget, le Conseil a pris deux décisions visant à réduire nos charges et augmenter nos recettes.

- *Réduire les charges de fonctionnement.* L'éclairage public est un important poste de charges pour la Commune et le sera de plus en plus avec la hausse du coût de l'énergie. Le Conseil décide donc de réduire l'amplitude de l'éclairage public sur tout le territoire de la Commune en abaissant l'**extinction à 22h00** au lieu de 23h00 aujourd'hui et en relevant l'heure d'**allumage à 5h30** au lieu de 5h00 aujourd'hui. Par ailleurs, comme l'an dernier, un horaire d'été sera appliqué en fin de semaine pour faciliter l'organisation des différentes manifestations et la vie estivale, mais moins longtemps que l'an dernier (extinction à 0h30 les vendredis et samedis – horaire applicable du 20 mai à début septembre).

- *Augmenter les recettes.* Le Maire explique au Conseil municipal que l'activité enfance-jeunesse déployée par la Commune le mercredi après-midi à l'école peut être prise en charge financièrement par la Caisse d'allocations familiales. Pour cela, il convient de transférer la compétence de gestion de cette activité à la CCAVM dans le cadre de sa compétence accueil de loisir sans hébergement : le salaire des agents affectés à cette activité sera ainsi pris en charge à partir de la rentrée prochaine. Cette proposition répond à un double objectif croisé de l'équipe municipale consistant à étendre les sources de financements de nos charges de fonctionnement et à favoriser les mutualisations avec l'échelon communautaire – la mutualisation étant une opportunité de faire financer une partie de nos charges. Le Conseil municipal valide à l'unanimité ce transfert de gestion dans la perspective de la rentrée 2022.

### 4. Ressources humaines

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il accorde un congé exceptionnel aux agents pour le week-end de l'Ascension.

### 5. Informations diverses

#### Leg Guy Comte

La délivrance du leg Guy Comte a eu lieu le 27 avril devant l'étude de Maître Odin. Le Conseil a décidé de mettre en vente la maison et la voiture. La valeur marchande du véhicule a été estimée à 1 500 euros par le garage Meyer et il sera demandé à des agents immobiliers travaillant sur le territoire de la Commune d'estimer la valeur de la maison.

#### Stérilisation des chats errants

De trop nombreux chats errants envahissent certaines parties du territoire de la Commune. Une action de stérilisation sera entreprise par la Mairie, mais les propriétaires de chats devront aussi être sensibilisés à la stérilisation de leurs animaux. Par ailleurs, cette action – qui sera pilotée par Flavie Rousseau-Lekuchula – ne pourra pas être déployée sans la participation active d'un groupe de bénévoles. Le Maire adressera un courrier à tous les habitants.

**Fin de la séance à 21h00.**